

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2016

Convocations adressées le 1^{er} février 2016

ORDRE DU JOUR

- Avenant : Réhabilitation des réseaux
- Emprunts assainissement
- Attribution marché city stade
- Attribution logements Ecole n°2 et Chapiteau n°3
- Programme accessibilité des personnes à mobilité réduite
- Infos et questions diverses

L'an deux mil seize et le lundi huit février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Maurice MOCQUOT, Maire.

Etaient présents : Mr Vincent AHÜ, Mme Aline GALLY, Adjoint ;
Mmes Bernadette BARBIER, Marie CASTEL, Isabelle DOMINJON, Monique OTTELET ;
Mrs Bernard DEVELEY, André LEFEVRE,

Absents excusés : Mrs Pascal FEVRE, Eric MANACH

Absents : -

Secrétaire : Mme Bernadette BARBIER



AVENANT : REHABILITATION DES RESEAUX :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'Entreprise M3R, des travaux supplémentaires étant à prévoir au marché mais d'autres étant à déduire. L'avenant apporte une baisse de 840.- € au marché initial. Le Conseil Municipal accepte l'avenant de l'Entreprise M3R.

EMPRUNTS ASSAINISSEMENT :

Visa Préfecture le :

Afin de pouvoir financer les travaux de réhabilitation des réseaux et la création de la nouvelle station, il est nécessaire de contracter des emprunts. Après analyses des offres de 4 banques, le Conseil Municipal décide de retenir la Caisse d'Epargne pour les 3 prêts :

- Prêt relais financement de la TVA : 100 000.-€ / 2 ans
- Ligne de Trésorerie : 200 000.- € / 1 an
- Prêt Long terme : 200 000.- € / 25 ans

ATTRIBUTION DES LOGEMENTS :

Visa Préfecture le :

Suite à la réunion de la Commission d'attribution des logements réunie le 4 février 2016 :

- o **Ecole – appartement n°2** : Le Conseil Municipal accepte l'attribution du logement à M. Thierry DEBAS.
- o **Chapiteau – appartement n°3** : Le Conseil Municipal accepte l'attribution du logement à Mme Amandine DE LOEUW.

PROGRAMME ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

Visa Préfecture le :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état des lieux réalisé par M. BONNOTTE de la DDT sur l'accessibilité des 5 bâtiments (Mairie, Ecole, Salle des loisirs, Vestiaire foot, Eglise). Les travaux sont programmés sur 6 ans. Pour la 1^{ère} année, il est nécessaire d'inscrire au budget 2016, la somme de 15 470.- € pour la création de 4 places réservées aux personnes à mobilité réduite (parkings stade, église, salle de loisirs, école).

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

* **Contrat balayage des rues** : Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2016, le contrat de balayage avec l'entreprise MANSANTI TP pour un montant de 443.50 € HT par passage et 1 fois par trimestre.

** **Salle des Loisirs** : Une balustrade sera installée sur la scène par l'entreprise MERLE pour un montant de 590.23 € TTC.

* **Arrêt de bus** : Le Maire informe que le banc sous l'abri bus est installé.

La séance a été levée à 22h10.

Varenes, le 10 février 2016

Le Maire,

Maurice MOCQUOT